ortra
santé-social vaud

Établissement intercommunal pour
l'accueil parascolaire primaire -EIAP
p.a. Union des communes vaudoises
Avenue de Lavaux 35
Case postale
1009 Pully

Lausanne, le 22 juin 2018

Cadre de référence parascolaire de l'EIAP

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Délégués,

Lors de la mise en consultation de ce cadre de référence, notre organisation regroupant les associations d'employeurs et d'employés des domaines de la santé et du travail social n'a malheureusement pas été sollicitée, ce que nous regrettons.

Sachant que l'EIAP est en train d'analyser les nombreuses réactions que suscite ce cadre de référence, nous souhaitons vous transmettre notre point de vue en tant qu'organisme de formation pour les domaines de la santé et du travail social, y compris pour le domaine de l'enfance.

Pour mémoire, ci-après quelques éléments importants :

- Le programme de législature vaudoise 2017-2022 prévoit de « renforcer la formation professionnelle (duale et en école) ainsi que le soutien à la certification des acquis professionnels » ;
- Le Conseil fédéral souhaite renforcer l'accès aux titres professionnels du personnel auxiliaire afin de garantir une sécurité d'emploi et des conditions salariales acceptables à une frange de la population, adulte, en situation de précarité ;
- Le Conseil national s'est prononcé durant la semaine du 11 juin en faveur de la prolongation du programme d'aide aux crèches, considérant que l'offre n'est pas encore suffisante ;
- L'intégration des femmes sur le marché du travail impose de faire face à la demande de prise en charge des enfants.

Ces signaux mettent en évidence l'importance accordée à l'accueil des enfants dans notre société qui se décline sur un mode professionnel, afin de leur offrir des conditions qui tiennent compte de leurs particularités, de leurs besoins individuels et de groupe et d'apporter les preuves suffisantes de confiance exigées par les parents.

Que ce soit au niveau du CFC ou à celui du diplôme supérieur, les professionnels acquièrent des compétences et des connaissances propres à faire face aux éléments cités ci-dessus ; parmi ces compétences, nous citons en particulier :

- la connaissance du développement de l'enfant ;
- la compétence à gérer des enfants en groupe ;
- la compétence à gérer des groupes composés d'individus d'origines sociales et de nations différentes ;
- la compétence à collaborer en équipe, avec des partenaires ;
- la capacité à communiquer notamment avec les parents.

Pour l'ensemble des employeurs que nous représentons, la gestion des équipes de personnel formé permet aux directions une gestion dans la sérénité, s'appuyant sur des concepts pédagogiques et des repères pour faire face aux difficultés. Sans personnel formé, la direction d'une telle institution est rapidement confrontée aux problématiques de jugement, de prises en charge inéquitables, de conflits au sein des équipes et est dans l'impossibilité de répondre à sa mission première.

Sur le plan strict de la formation professionnelle et de l'accès aux titres professionnels pour les adultes, le cadre de référence parascolaire proposé par l'EIAP porte préjudice aux éléments suivants :

- au nombre et à la qualité d'encadrement de places d'apprentissage et d'étudiants de niveau ES ;
- à l'absence de possibilités d'obtenir un titre professionnel pour les adultes auxiliaires ;
- à la précarisation des postes de travail principalement assumés par des femmes.

Dès lors, outre la dégradation de l'accompagnement des générations futures, nous relevons que ce cadre est en contradiction des décisions fédérales et cantonales et que ses conséquences seront non seulement négatives pour les enfants et leurs parents, mais aussi pour les conditions de travail et salariales des collaborateurs.

Au nom des employeurs du domaine de l'enfance, nous vous demandons de revoir les critères qui vous ont conduit à définir un tel cadre et à en mesurer les effets, directs et indirects sur le budget des communes.

D'avance, nous vous remercions de l'attention portée à cette lettre et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, nos respectueuses salutations.

Anne Oppliger
Secrétaire générale